

# **PRÉAVIS N° 207**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Collège du Rocher – réfection des aires sportives et de détente**

- Réponse au Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011, « Pour un aménagement de la cour du Rocher » ;
- Demande de crédit destiné à la réalisation des travaux de sécurisation et d'amélioration pour un montant de CHF 173'500.-.

**Délégué municipal : M. Claude Dupertuis**

Nyon, le 2 mars 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Introduction**

---

Le Collège du Rocher présente des aménagements sportifs et de détente qui sont utilisés dans le cadre scolaire, mais également mis à disposition de la population en dehors des horaires scolaires. Le parti socialiste nyonnais exprimait par le biais du postulat daté du 10 juin 2011 le souhait que soient rénovés les aires sportives et le préau en privilégiant les aspects ludiques. Le retard pris dans la réponse à ce postulat, que la Municipalité regrette, est lié à plusieurs changements successifs intervenus dans le contexte lié au complexe scolaire et sportif du Rocher.

Le projet de réfection fut retardé et réétudié à plusieurs reprises afin de suivre l'évolution dudit contexte, à savoir :

- la résiliation du contrat par le propriétaire mettant à disposition le terrain de football situé sur parcelle privée ;
- la transformation d'un des bâtiments scolaires (bâtiment A et trois salles de gymnastique) ;
- le projet de rénovation d'une autre partie du complexe scolaire (piscine et bâtiment C), prévu pour 2017 par le Service architecture et bâtiments ;
- le changement prévu à l'horizon de la rentrée d'août 2016 lié à la LEO (HarmoS), impliquant le passage du secondaire au primaire et ainsi un grand changement dans l'âge et donc les besoins des enfants.

Compte tenu de ces circonstances, le projet de réfection des aires sportives et de détente peut dès lors s'inscrire entre la rénovation – effectuée – du bâtiment A et des trois salles de gymnastiques et celle – à venir – de la piscine et du bâtiment C du Rocher.

Les aires sportives et de détente concernées par le présent préavis sont les suivantes :

- la place de sport en revêtement synthétique (environ 1'188 m<sup>2</sup>) dont les marquages au sol délimitent un jeu de handball et deux surfaces comprenant chacune : 1 jeu de basket, 1 jeu de volleyball ;
- la piste de course de 100 m à 4 couloirs en revêtement synthétique (chevauchant en partie la place de sport) ;
- la piste d'élan du saut en longueur ;
- la surface bitumineuse d'environ 170 m<sup>2</sup>, libre d'installation (en contrebas du terrain polyvalent).

L'aménagement des surfaces en revêtement synthétique date de plus de 35 ans et leur fonction amortissante est devenue quasiment nulle.

Les aspérités, les trous ainsi que les décollements dans les revêtements présentent des risques d'accidents auprès des usagers tout en rendant la pratique des activités inconfortables, voire déconseillées.

Le revêtement synthétique sera entièrement réfectionné pour les pistes (situées à l'arrière du bâtiment dernièrement rénové), alors que pour celui de la place de sport, seules des retouches ponctuelles seront entreprises, afin de limiter les dépenses quand des travaux prévus à proximité impacteront cette surface.

Lorsque le changement du niveau d'enseignement de l'établissement du Rocher aura été engagé, de nouvelles installations pourront être envisagées dans les préaux, qui tiendront compte des enfants de 4 à 12 ans qui fréquenteront le complexe scolaire (éventuels marquages ludiques, jeux, mobilier...). Ce type d'intervention ne fait pas l'objet du présent préavis, car nous manquons d'informations précises sur la catégorie d'âge des enfants qui seront amenés à fréquenter l'établissement, informations qui nous permettront d'élaborer un

concept définitif adapté. Il en va de même pour les aménagements extérieurs, qui seront prévus en parallèle à la rénovation du complexe scolaire du Rocher.

## **Description du projet**

---

Les travaux prévoient la réfection des aires sportives et de détente. Les surfaces concernées se trouvent sur l'arrière des bâtiments, le long de la lisère forestière du cours d'eau de l'Asse.

### **La place de sport**

La place de sport recouvre un sous-sol construit. Compte tenu de la future rénovation du bâtiment du centre sportif, seule une réfection provisoire de la surface en revêtement synthétique est envisagée et aucune modification des douilles de fixation des équipements sportifs (handball, volleyball, etc.) n'est proposée. Les travaux envisagés sont les suivants :

- réfection partielle du revêtement synthétique ;
- rafraîchissement des lignes existantes de marquage conservant les couleurs initiales (remarque : une nouvelle disposition du marquage pour d'autres pratiques sportives ou en vue d'une mise aux normes impliquerait la reprise totale des surfaces synthétiques) ;
- remplacement des 4 paniers de baskets, fortement abîmés.

### **La piste de course**

La piste de course de 100 m à 4 couloirs présente des affaissements et son revêtement synthétique est vétuste et très altéré. Les travaux envisagés sont les suivants :

- remplacement de toute la surface de revêtement synthétique avec marquage des lignes ;
- reprise locale des écoulements linéaires des eaux pluviales qui bordent la piste, les affaissements ou décrochements pouvant présenter un danger pour les utilisateurs.

### **La piste d'élan (pour le saut en longueur)**

Seule la piste d'élan pour le saut en longueur sera rénovée (la fosse en sable et sa couverture ne sont pas concernées par le présent préavis car elles sont en parfait état). Les travaux envisagés sont les suivants :

- nouveau revêtement synthétique sur toute la surface avec marquage des lignes ;
- remplacement de la haie de berbérus (arbuste épineux) qui longe la piste par une haie mixte taillée composée d'essences indigènes à bonne valeur écologique.

### **Tables de ping-pong**

L'aire bitumineuse libre d'installations d'environ 170 m<sup>2</sup> (en contrebas du terrain polyvalent), est entourée par une surface enherbée ainsi que des gradins. Cette zone avait été réalisée pour accueillir une installation dévolue au skate-boarding, qui depuis a été enlevée à la demande de la Direction du Collège du Rocher. Il est proposé d'y installer deux tables de ping-pong et quelques assises.

## **Incidences financières**

---

Au vu des travaux proposés et afin de répondre à la sécurisation des aires sportives et de détente, le coût des travaux est estimé comme suit :

Réparations ponctuelles pour la place de sport (sécurisation)	CHF	46'000.-
Rénovation des surfaces en synthétique pour les pistes	CHF	112'500.-
Tables de ping-pong, assises et haie	CHF	15'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>173'500.-</b>

## Aspects du développement durable

---

### 1.1. Dimension économique

Le projet tient compte de la future rénovation du bâtiment du centre sportif, en proposant que le revêtement synthétique ne soit intégralement remplacé que pour les pistes et seulement partiellement renouvelé sur la place de sport.

### 1.2. Dimension sociale

La rénovation des aires sportives permettra d'améliorer leurs surfaces amortissantes, rendant ainsi la pratique des activités athlétiques et de loisir plus confortable et sûre, afin que les élèves du Collège du Rocher puissent plus avantageusement utiliser les infrastructures qui sont mises à leur disposition. Ces dernières sont également accessibles au public en dehors des périodes scolaires, favorisant ainsi le développement de liens sociaux et la pratique d'une activité physique dans la population.

### 1.3. Dimension environnementale

La haie taillée située entre la piste d'élan du saut en longueur et les pistes de course, composée actuellement d'une seule essence, sera remplacée par une haie taillée composée de plusieurs arbustes indigènes, qui viendront ainsi compléter la dynamique écologique aux abords de la lisière forestière.

## Conclusion

---

En réponse au postulat du 10 juin 2011 du Parti socialiste nyonnais qui relatait les souhaits :

- d'une "réappropriation en toute sécurité de l'espace pour les enfants", il a été procédé dans un premier temps à la fermeture du préau ;
- d'avoir "l'image claire d'une cour protégée, appartenant aux élèves", il a été réalisé un projet en tenant compte du changement du niveau d'enseignement prévu en août 2016, ceci en considérant la rénovation à venir du complexe scolaire du Rocher et en se rapprochant des usagers pour redéfinir les besoins ;
- de "réserver des espaces aux jeunes dans la ville", les aires sportives et de détente ont été rénovées en répondant également à la sécurisation en effectuant :
  - o des réparations ponctuelles pour la place de sport (sécurisation) ;
  - o la rénovation des surfaces en synthétique pour les pistes ;
  - o la mise en œuvre de 2 tables de ping-pong, d'assises et d'une haie mixte.

Les travaux décrits dans ce dernier point, réalisés avant d'attendre la transformation du complexe scolaire du Rocher et le commencement des travaux de rénovation de la piscine, font l'objet du présent préavis.

## NYON · PREAVIS N° 207 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 207 concernant une demande de crédit de CHF 173'500.- pour la réalisation de travaux de réfection des aires de sport et de détente du Collège du Rocher,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** le ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'accepter le présent préavis en tant que réponse au Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011, « Pour un aménagement de la cour du Rocher » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'500.-, afin de procéder aux travaux de réfection des aires de sport et de détente du Collège du Rocher ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.03 – *Collège secondaire du Rocher*, dépense amortissable en 10 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

### Annexes :

- Tableau d'investissement ;
- Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011 intitulé « Pour un aménagement de la cour du Rocher ».

### l ère séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Dupertuis
Date	22 avril 2015, 19h30
Lieu	Service des espaces verts, Av. de Bois-Bougy 5

**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PREAVIS No.**

**207 / 2015**

**Collège du Rocher - Réfection des aires sportives et de détente**

**Date: Nyon le**

**02.03.2015**

**Demande d'un crédit de CHF 173'500.- pour la réalisation de travaux de sécurisation et d'amélioration**

<b>Situation des préavis au 02.03.2015</b>			<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>			
Total des préavis votés par le Conseil Communal			6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	23'536'763	26'096'600			
<b>Situation des emprunts au 02.03.2015</b>			<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Cautionnements et garanties</b>		
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011						225'000'000	225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)	24'200'000	
Emprunts au 1er janvier			140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	Engagé	-11'265'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	13'909'152	-6'588'269	Caution demandée	0	
Emprunts fin période/date du jour			137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	150'118'388	Disponible	12'934'201	
<b>Dépenses et recettes d'investissement</b>			<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>					<b>Estimation amort. + entretien</b>			
<b>Descriptif/Libellé</b>	<b>CHF TTC/HT</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Durée ans</b>	<b>Montant Amortiss.</b>	<b>Entretien annuel</b>
Réfection des aires sportives et de détente	173'500		173'500	0	0	0	0	173'500	10	17'350	0
<b>Total de l'investissement</b>	<b>173'500</b>		<b>173'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>173'500</b>		<b>17'350</b>	<b>0</b>
<b>Financement du préavis</b>											
<b>Budget de fonctionnement:</b>											
Trésorerie courante											
<b>Investissement:</b>											
Trésorerie/Emprunts dont			173'500								
<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>			<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>			
<b>Libellé / années</b>											
<b>Coût total d'exploitation</b>			<b>5'205</b>	<b>22'555</b>	<b>22'035</b>	<b>21'514</b>	<b>20'994</b>	<b>20'473</b>			
Intérêts en %	3.00%		5'205	5'205	4'685	4'164	3'644	3'123			
Amortissements			0	17'350	17'350	17'350	17'350	17'350			
Entretien annuel			0	0	0	0	0	0			
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0	0	0			
Personnel supp. en EPT			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
<b>Economies / Recettes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
			0	0	0	0	0	0			
<b>Coûts nets d'exploitation</b>			<b>5'205</b>	<b>22'555</b>	<b>22'035</b>	<b>21'514</b>	<b>20'994</b>	<b>20'473</b>			

**~~Motion~~ Postulat pour un aménagement de la cour du Rocher**

En novembre 2009, la Municipalité déposait un préavis concernant divers travaux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments du complexe scolaire du Rocher. Le préavis a été étudié et accepté par le conseil en février 2010. Dans ses conclusions, la commission se réjouissait de constater que la cour de récréation retrouve sa fonction première. C'est pour cette raison que le groupe socialiste sollicite la Municipalité et le Conseil Communal pour poursuivre cette réflexion et demande, par cette motion, à ce que cet espace soit clairement dévolu aux élèves.

Pour quelles raisons ?

1) **Établir une suite logique du préavis 150.** La décision de fermer la cour était liée d'une part à améliorer la sécurité et d'autre part à redonner cet espace aux élèves. Dans le préavis 150 en page 6, on parle d'une « *réappropriation en toute sécurité de l'espace pour les enfants (...)* ». Par conséquent, pour le groupe socialiste, une surface de cette ampleur ne doit plus rester ainsi vide et austère, elle doit être aménagée de manière conviviale et adaptée à la jeunesse.

2) **Avoir l'image claire d'une cour protégée, appartenant aux élèves.** Actuellement, l'accès à la cour est fermé. Mais cette situation crée de légitimes incompréhensions, étant donné que l'espace n'est toujours pas aménagé et qu'il ressemble plus à un parking qu'à une cour. Le groupe socialiste reste persuadé que le message serait plus clair et plus facilement accepté dans le cas d'un équipement de ces lieux. Et d'ajouter qu'avec le temps, la « cour-parking » tomberait ainsi plus vite dans l'oubli !

3) **Réserver des espaces aux jeunes dans la ville.** Aujourd'hui, nous pouvons compter sur les doigts de la main les sites dédiés aux jeunes. La cour du Rocher aménagée, offrirait un lieu protégé, convivial, spacieux, connu et facilement accessible par tous. De plus, elle compléterait à merveille le centre sportif qui est à la fois un lieu de vie, de rencontres et d'échanges pour les usagers. Elle pourrait ainsi faciliter la tâche des parents qui, par exemple, amènent un de leurs enfants à un entraînement et qui l'attendent avec d'autres enfants.

Pour la réalisation de ce projet, le groupe socialiste propose que la Municipalité engage une discussion avec la direction, le corps enseignant, les jeunes afin de se rapprocher au maximum des besoins des usagers et de favoriser un aménagement adapté aux conditions de vie de l'école.

Outre le fait qu'un libre accès pour les voitures de secours et de livraison doit être maintenu, le groupe socialiste propose de diviser l'espace en trois zones : une sportive, une ludique et une calme.

Les aménagements devront bien évidemment être adaptés à l'âge des élèves, soit 10-15 ans, pas de cheval à bascule... mais, nous pourrions imaginer :

- des tables de ping-pong
- des petits éléments pour le skate
- des grands damiers pour les échecs ou autres
- des bancs, en rond par exemple (les jeunes adorent se tenir sur des bancs et discuter)
- des arbres, de la végétation supplémentaire
- une petite scène (sorte d'hémicycle),
- une fontaine, un étang, des jeux d'eau ...
- .....

Etant donné que cette motion est dans la suite logique d'un préavis municipal, le groupe socialiste propose de l'envoyer directement à la Municipalité pour rapport.